

COMMUNE DE SAINT COME ET MARUEJOLS
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2023
Convocation du 18 avril 2023
Publication du 18 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel VERDIER, Maire

Présents : Dominique AIRAL, Anne-Marie BINTZ, Nicole DELALAIN, Serge DURAND,
Valérie MALAVAL, Christophe OLIVET, Gérard RATIER, Cécile TRIOULEYRE

Secrétaire de séance : Christophe OLIVET

Absents excusés : Véronique BRUN, Arnaud CAZAL

Absents : Emmerick BRUN, Charline GAUDIN, Cyril THOMAS

Procurations : Véronique BRUN à Michel VERDIER, Arnaud CAZAL à Anne-Marie BINTZ

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents à la délibération : 9

Exprimés : 11

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**Une minute de silence a été observée en hommage à notre conseiller municipal et ami Monsieur
Christian RODIER décédé ce 3 avril.**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la dernière réunion n'apportant aucune observation est approuvé.

OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de deux décisions d'intention d'aliéner,
parcelles B1394 (lot 10) et B1395 (lot 1) Le Rhule Lotissement Terre de Loup 30870 Saint
Côme et Maruéjols et parcelles B1385, B1386, B1387, B1398 Le Rhule Lotissement Terre de
Loup 30870 Saint Côme et Maruéjols

Après débats le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter.

**CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE NIMES METROPOLE
ET LA COMMUNE DE SAINT COME ET MARUEJOLS POUR LA MISE EN
ŒUVRE DES TRADITIONS TAURINES POUR 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de partenariat à intervenir
entre Nîmes Métropole et la commune de Saint-Côme et Maruéjols pour l'organisation, la
programmation et la mise en œuvre des traditions taurines pour l'année 2023.

La présente convention a pour objet la mise en place de spectacles de traditions et
manifestations pour 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette convention de partenariat à intervenir entre Nîmes Métropole et la commune de Saint-Côme et Maruéjols pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines pour 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CLAR'EN SACS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année, une subvention est versée à l'association Clar'en sacs pour l'aide sociale et principalement l'aide alimentaire sur Clarensac et Saint Côme et Maruéjols.

Monsieur le Maire propose alors cette année de verser le montant total des bénéfices faits par l'action « Chocolats de Noël » à l'association Clar'en sacs, soit un total de 1161.30 €.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 1161.30 € à l'association « Clar'en sacs » pour le fonctionnement 2023.

La somme de 1161.30 € sera donc inscrite sur le budget primitif de 2023 au compte 6574.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC A NIMES METROPOLE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est envisagé de remplacer les lanternes actuelles trop énergivores rue du Grand Jardin et rue du Temple par des lanternes à leds.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le dossier établi pour une dépense de 16282 € H.T. pour la rénovation de l'éclairage public, de charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subvention Nîmes Métropole pour l'année 2023, accompagné des pièces nécessaires, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote public à l'unanimité, approuve la proposition susmentionnée et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

OBJET : SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE SAINT COME ET MARUEJOLS

Serge DURAND, 4^{ème} adjoint au Maire, présente le bilan financier du comité des fêtes de Saint Côme et Maruéjols.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 2000 € au comité des fêtes de SAINT COME ET MARUEJOLS pour l'organisation de la fête votive 2023 de SAINT COME ET MARUEJOLS.

La somme de 2000 € est inscrite sur le budget primitif de 2023 au compte 6574.

OBJET : SUBVENTION A LA SECTION BIBLIOTHEQUE DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE SAINT COME ET MARUEJOLS

Monsieur le Maire présente le bilan financier de la section Bibliothèque de l'Association Familles Rurales de Saint Côme et Maruéjols.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 412.50 € à la section Bibliothèque de l'A.F.R. de SAINT COME ET MARUEJOLS pour le fonctionnement de la bibliothèque pour l'année 2023.

La somme de 412.50 € sera donc inscrite sur le budget primitif de 2023 au compte 6574.

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le conseil municipal, a entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC A NIMES METROPOLE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est envisagé de remplacer les lanternes actuelles trop énergivores rue du Grand Jardin et rue du Temple par des lanternes à leds.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le dossier établi pour une dépense de 16282 € H.T. pour la rénovation de l'éclairage public,
- De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subvention à NIMES METROPOLE pour l'année 2023, accompagné des pièces nécessaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote public à l'unanimité, approuve la proposition susmentionnée et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme :

Le rapport CAUE est rendu au mois de mai prochain faisant suite à une étude de faisabilité de rénovation du bâtiment mairie.

Une demande de CUB va être sollicitée pour l'achat d'un terrain sur la commune.

Commission solidarité : Une collecte entretien et hygiène est renouvelée cette année courant mai prochain. Les opérations Téléthon et Octobre Rose seront reconduits cette année.

Commissions festivité : Les festivités pour 2023 sont fixées.

L'étude pour l'achat d'arène d'occasion sans gradins est validé par le conseil municipal.

Commission du personnel : Renouvellement PEC Madame Leïla JARROUD, renouvellement CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire Madame Fatima BOUDCHICH.

Commission scolaire :

Formation aux premiers secours pour les élèves de CM2 prévue en mai prochain.
Modification de groupe de cantine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance s'est terminée à 21 heures.

